

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Contact Grout (Sanded);
Contact Grout (Unsanded);
Curtain Grout;
Microsil 1107 Grout;
Microsil Anchor Grout (MAG)
Multit-purpose Grout;
Non-Shrink Grout – FAST SET;
Non-Shrink Grout;
Pier Grout;
Pier Grout;
Pull Down Pile Grout A;
Pull Down Pile Grout B;
Sulfate Resistance Grout;
Steath Grout;
Tendon Grout;
Tendon Grout 80;
Tendon Grout ULTRA;
Perma2000

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Bâtiment et travaux de construction

1.3. Fournisseur

Fabricant

Basalite Concrete Products, ULC
Basalite Surrey
13066-88th Avenue
Surrey, BC V3W 3K3

Distributeur

Basalite Concrete Products, ULC
Basalite Surrey
13066-88th Avenue
Surrey, BC V3W 3K3

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318
Skin Sens. 1 H317
Carc. 1 H350
STOT SE 3 H335
STOT RE 1 H372

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H350 - Peut provoquer le cancer
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Basalite Grout Products (Group 2)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Conseils de prudence (GHS-CA) :

- P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation
- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
- P260 - Ne pas respirer les poussières
- P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection
- P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
- P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
- P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
- P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- P405 - Garder sous clef
- P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % |
|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Silices cristallines (quartz) | (n° CAS) 14808-60-7 | < 45 |
| Ciment Portland, produits chimiques | (n° CAS) 65997-15-1 | 27,40 – 95,00 |
| Oxyde de calcium | (n° CAS) 1305-78-8 | 27,40 – 95,00 |
| Ciment de calcium Sulfoaluminate | (CAS-No.) 960375-09-1 | 28,85 – 36,06 ¹ |
| Tridymite | (n° CAS) 15468-32-3 | 0,05 – 0,24 ² |
| Chrome, ion (Cr 6+) | (n° CAS) 18540-29-9 | < 0,1 |

¹Seulement dans Non-Shrink Grout – FAST SET

²Seulement dans Curtain Grout

Remarques : Les concentrations listées représentent des intervalles réels qui sont le résultat de la variation de chaque lot.

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Basalite Grout Products (Group 2)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| | |
|---|---|
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Le contact avec la peau durant la période de durcissement (réhydratation) pourrait causer une augmentation de la température suffisante et peut faire des brûlures graves laissant possiblement des cicatrices permanentes. Ne pas laisser pas le produit se solidifier sur toute partie exposée du corps ou d'entrer en contact de façon répétée ou prolongée avec la peau. La manipulation pourrait causer l'assèchement de la peau. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures. |
| Symptômes/effets après ingestion | : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

| | |
|----------------------------------|---|
| Autre avis médical ou traitement | : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
|----------------------------------|---|

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

| | |
|--------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. |
|--------------------------------|--|

5.2. Agents extincteurs inappropriés

| | |
|------------------------------------|---|
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu. |
|------------------------------------|---|

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

| | |
|-------------------|---|
| Danger d'incendie | : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes de silicium. |
|-------------------|---|

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

| | |
|------------------------------|--|
| Protection en cas d'incendie | : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). |
|------------------------------|--|

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|-------------------|---|
| Mesures générales | : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. |
|-------------------|---|

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

| | |
|-----------------------|--|
| Pour la rétention | : Contenir le déversement puis le placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. |
| Procédés de nettoyage | : Récupérer la substance déversée avec un aspirateur ou un autre moyen et la placer ensuite dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone. |

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|---|---|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter de générer de la poussière. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. L'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage des vêtements, des équipements, etc, n'est pas recommandée. |
| Mesures d'hygiène | : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation. |

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------|---|
| Conditions de stockage | : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Éviter tout amas de poussière en nettoyant fréquemment et en entreposant dans un bâtiment approprié. Ne pas entreposer pas dans des zones équipées de gicleurs automatiques à eau. |
|------------------------|---|

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Basalite Grout Products (Group 2)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| Ciment Portland, produits chimiques (65997-15-1) | | |
|--|--------------------------------|---|
| USA - ACGIH | ACGIH TWA (mg/m ³) | 1 mg/m ³ (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter) |
| Oxyde de calcium (1305-78-8) | | |
| USA - ACGIH | ACGIH TWA (mg/m ³) | 2 mg/m ³ |
| Silices cristallines (quartz) (14808-60-7) | | |
| USA - ACGIH | ACGIH TWA (mg/m ³) | 0,025 mg/m ³ (respirable particulate matter) |

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Portez des gants imperméables adéquats

Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Solide |
| Apparence | : Aucune donnée disponible |
| Couleur | : Couleurs variées |
| Odeur | : Inodore |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non inflammable |
| Pression de la vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur à 50 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité | : Insoluble |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Basalite Grout Products (Group 2)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|--------------------------------------|--|
| Réactivité | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. |
| Stabilité chimique | : Stable dans les conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. |
| Conditions à éviter | : Chaleur. Matières incompatibles. Humidité. |
| Matières incompatibles | : Le ciment humide est alcalin et incompatible avec des acides, des sels d'ammonium, et de l'aluminium métallique. |
| Produits de décomposition dangereux | : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes de silicium. |

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|---|
| Toxicité Aiguë (voie orale) | : Non classé |
| Toxicité Aiguë (voie cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aigüe (inhalation) | : Non classé |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Provoque une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Provoque des lésions oculaires graves. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Peut provoquer le cancer. |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Peut irriter les voies respiratoires. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. La silice cristallisée inhalable, sous forme de quartz ou de cristobalite, provenant de sources professionnelles, figure sur la liste des agents cancérogènes pour les poumons du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du National Toxicology Program (NTP). Une exposition prolongée à la silice cristallisée inhalable peut entraîner la silicose, une maladie des poumons, pouvant entraîner l'invalidité. Bien qu'une susceptibilité personnelle à une exposition donnée à la poussière de silice puisse influencer sur l'incidence de contracter la silicose et sur la gravité de la maladie, des risques sont clairement associés à la quantité de poussière à laquelle l'on est exposé ainsi que la durée (généralement calculée en années) de l'exposition. |
| Danger par aspiration | : Non classé |
| Symptômes/effets après inhalation | : Peut causer une irritation des voies respiratoires. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Le contact avec la peau durant la période de durcissement (réhydratation) pourrait causer une augmentation de la température suffisante et peut faire des brûlures graves laissant possiblement des cicatrices permanentes. Ne pas laisser pas le produit se solidifier sur toute partie exposée du corps ou d'entrer en contact de façon répétée ou prolongée avec la peau. La manipulation pourrait causer l'assèchement de la peau. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures. |
| Symptômes/effets après ingestion | : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |
| Autres informations | : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux. |

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|--------------------|---|
| Écologie - général | : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
|--------------------|---|

| | |
|---|---|
| Oxyde de calcium (1305-78-8) | |
| CL50 poisson 1 | 1070 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Cyprinus carpio [static]) |
| Chromium, ion (Cr 6+) (18540-29-9) | |
| CL50 poisson 1 | 36,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas) |
| CL50 poissons 2 | 7,6 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss) |

Basalite Grout Products (Group 2)

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.2. Persistance et dégradabilité

Basalite Grout Products (Group 2)

Persistance et dégradabilité : Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Basalite Grout Products (Group 2)

Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

Oxyde de calcium (1305-78-8)

BCF poissons 1 : (no bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

TMD

Non réglementé pour le transport

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.3. Transport aérien et maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

| | |
|----------------------------------|--------------------|
| Ciment de calcium Sulfoaluminate | n° CAS 960375-09-1 |
| Tridymite | n° CAS 15468-32-3 |

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 06-21-2017

Date de révision : 01-29-2021

Autres informations : Aucun.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.